

Améliorez votre anglais



82 bd Haussmann 75008 PARIS
01 42 93 45 45 • www.btl.fr

Choisissez la qualité BTL
pour votre formation CPF

Découvrez nos formations >



Qualiopi 
processus certifié



La qualité BTL

Une école de langue de qualité unique en France

- BTL est le seul organisme de formation linguistique en France qui tient à prouver sa qualité par une double certification ISO et bien d'autres :



- Plus de 300 entreprises telles que *Société Générale*, *Groupama*, *Carrefour* et de grandes institutions publiques nous font confiance, depuis 1983.
- Notre suivi qualité nous permet de vous garantir un formateur à la hauteur de vos attentes.

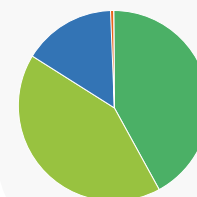


plus de 80 000
apprenants satisfaits

« La formatrice s'est montrée d'une grande disponibilité et a parfaitement su s'adapter et adapter le contenu de la formation à ma situation à tel point que le temps passait souvent trop vite. Elle a toujours attiré l'attention sur des voies de progrès avec tact et sourire. » Bruno P.

« Formation très interactive utilisant plusieurs outils différents. La mise en pratique se fait au quotidien au travail grâce à cette formation très pratique. » Sarah H.

« J'ai particulièrement apprécié la façon dont les cours étaient construits et les efforts de personnalisation apportés par la formatrice. » Nataliya K.



99% des apprenants
totalement satisfaits

42% Excellent 15% Satisfaisant
42% Très bien 1% Insuffisant

Approche pédagogique

**Gagnez en confiance
et en employabilité
grâce à notre approche**

> Contenu personnalisé

Le contenu est personnalisé tout au long du parcours suite à un audit linguistique fait en amont.

Profitez d'activités variées telles que des jeux de rôles et des études de cas, toutes ancrées dans votre expérience professionnelle.



> Formateurs natifs

Votre formateur dédié sera un native speaker diplômé et expérimenté.



13 langues CPF
disponibles



Communicative

Axée sur l'expression et la compréhension orale avec jeux de rôles, présentations, simulations, etc.



Contextualisée

Adaptée aux réalités de votre poste de travail et de vos besoins.



Efficace

Vous allez remarquer la différence !

FAQs

Qu'est-ce que le CPF ?

Le Compte Personnel de Formation vous donne droit à 500€ par an travaillé, jusqu'à un plafond de 5000€. [Plus d'infos](#)

Qui le finance ?

Vos droits sont financés par votre employeur qui verse une contribution annuelle auprès de la Caisse des Dépôts. En cas de complément à payer, vous pouvez solliciter votre employeur pour un co-financement ou compléter le montant vous-même par carte bleue.

Comment est-ce que ça marche ?

- 1 > Vous vous pré-inscrivez via le site Mon Compte Formation (MCF).
- 2 > Notre conseillère réceptionne votre pré-inscription, s'assure qu'il s'agit de la formation préconisée et valide votre demande.
- 3 > Vous recevez une notification par email de MCF. Vous avez ensuite 4 jours pour confirmer votre inscription définitive et payer le complément, si besoin.
- 4 > Notre service planning vous contacte pour mettre en place vos cours !

[Voir la procédure complète](#)

Comment gérer les changements de planning?

Vos cours sont planifiés sur un rythme régulier à un créneau qui vous convient. En cas d'impératif, vous avez la possibilité de reporter toute séance fixée, en respectant la [période de grâce](#). Si vous êtes contraint de manquer un cours en dehors de cette période, il sera remplacé par du travail de rattrapage pédagogique.

Où auront lieu mes cours ?

Les cours à distance peuvent avoir lieu chez vous ou dans votre entreprise. Les cours en présentiel peuvent avoir lieu dans vos locaux professionnels en IDF ou dans [notre périmètre géographique](#) ou [à BTL à Paris 8 \(accessibilité\)](#). Pour d'autres lieux, [nous consulter](#).

**Composez
votre formation**

> 1 / Orientation

> 2 / Modalité

> 3 / Blended

> 4 / Certification

Sélectionnez
votre formation :
*Notre catalogue
d'anglais*

Composez votre formation sur-mesure

1

> Orientation

> Général Professionnel

Consolidez et améliorez
votre niveau d'anglais global.



> Spécifique métier

Un tiers de chaque cours dédié au
langage spécifique à votre métier :
finance, RH, assurances, etc.



> Thématique

Donnez un coup de pouce à un aspect
clé de la langue.



2

> Modalité

3

> Blended

4

> Certification

**Composez
votre formation**

> 1 / Orientation

> 2 / Modalité

> 3 / Blended

> 4 / Certification

Sélectionnez
votre formation :
*Notre catalogue
d'anglais*

Composez votre formation sur-mesure

1 > Orientation

2

> Modalité

> Présentiel

Nos formateurs se déplacent dans vos locaux en IDF ou dans notre périmètre géographique (30+ villes). Nous pouvons aussi vous accueillir dans nos locaux à Paris 8^{ème}.

individuel

> À distance

Vous aimez la flexibilité, vous habitez en province, ou vous travaillez à distance ?

Les cours individuels à distance sont pratiques et ils favorisent les compétences orales.

Choisissez entre >**téléphone****visioconférence**

3 > Blended

4 > Certification

< Retour

Suivant >

Composez votre formation sur-mesure

1 > Orientation

2 > Modalité

3

> **Blended**



Vous aimez l'e-learning et le digital ?

Allez plus loin avec
l'option **Blended Learning**
comprenant des heures
d'e-learning intégrées dans votre
parcours.

Votre formateur dédié assure les
cours dans la modalité choisie et
vous guide sur l'utilisation de la
plateforme e-learning associée.

in company 3.0

> [Découvrir la plateforme](#)

7speaking.com

> [Découvrir la plateforme](#)

4

> Certification

< Retour

Suivant >

**Composez
votre formation**

> 1 / Orientation

> 2 / Modalité

> 3 / Blended

> 4 / Certification

Sélectionnez
votre formation :
*Notre catalogue
d'anglais*

Composez votre formation sur-mesure

1 > Orientation

2 > Modalité

3 > Blended

4

> Certification

Choisissez votre test certifiant

Chaque formation CPF se
valide par un test certifiant.

Pour plus d'informations sur
les tests proposés :

> **Comparez**

Linguaskill 
from Cambridge

Test professionnel (BULATS)

Lieu : BTL ou votre entreprise
Surveillé par BTL ou votre RH

 **TOEIC**

Test rigoureux et reconnu

Lieu : à distance sans RDV
Option diplômante : chez ETS (+60€)

 Pipplet

Test des quatre compétences

Lieu : à distance
Organisation : sans RDV

< Retour

Suivant >

Notre catalogue d'anglais



Sélectionnez votre formation : cliquez sur le lien de la formule choisie pour en savoir plus ou pour vous inscrire.

La qualité BTL

L'approche pédagogique

FAQs

Composez votre formation

> 1 / Orientation

> 2 / Modalité











> 3 / Blended

> 4 / Certification

Sélectionnez votre formation :
Notre catalogue d'anglais

Contact

CGU

		 Général professionnel	 Spécifique métier	 Thématique
Présentiel  		1 Individuel <u>+ d'infos ></u>	5 Individuel <u>+ d'infos ></u>	9 Individuel <u>+ d'infos ></u>
		2 Blended Learning Individuel <u>+ d'infos ></u>	6 Blended Learning Individuel <u>+ d'infos ></u>	X
À distance par téléphone ou en visioconférence 		3 À distance individuel <u>+ d'infos ></u>	7 À distance individuel <u>+ d'infos ></u>	X
		4 Blended Learning à distance individuel <u>+ d'infos ></u>	8 Blended Learning à distance individuel <u>+ d'infos ></u>	X

< Retour

Prendre contact >

N'hésitez pas à
me contacter pour
toute information
complémentaire !



Emily DAVIS
01 42 93 99 22
edavis@btl.fr



82 bd Haussmann 75008 PARIS

01 42 93 45 45 • www.btl.fr

[+d'infos accessibilité >](#)



[voir nos CGU >](#)

[< Revenir au catalogue](#)

Informations Complémentaires

Notre entité BTL Formation n'est pas assujettie à la TVA et nous permet de proposer des tarifs nets de taxe, qui optimisent la prise en charge des droits CPF.

Raison sociale : BTL Formation

Siret : 40429571900029

Sont compris dans les formules :

- une évaluation initiale complète (audit de besoins, test oral, et test écrit) avec un rapport individualisé de début et fin de stage.
- le déplacement de nos formateurs dans vos locaux pour un minimum de 1,5 h de cours à Paris limitrophe et dans chaque ville faisant partie de notre périmètre géographique.
- des supports pédagogiques selon le type de formation : un manuel de cours, supports dématérialisés, accès e-learning.
- Le test de fin de formation, soit :
 - le passage du test Linguaskill/Bulats informatisé chez BTL ou avec surveillance par vos soins dans vos locaux ^{1*},
 - le passage du test TOEIC avec attestation en ligne,
 - le passage du test TOEIC diplômant dans les locaux d'ETS : +60€,
 - le passage du test PIPPLET en ligne,
 - le passage du test BRIGHT informatisé chez BTL ou avec surveillance par vos soins dans vos locaux.

^{1*} Nous consulter pour devenir centre de passation Linguaskill

Un délai de report de cours de :

- 48 heures ouvrées pour les cours extensifs en présentiel
- 24 heures ouvrées pour les cours extensifs à distance
- 72 heures ouvrées pour les cours semi-intensifs
- 8 jours ouvrés pour les stages intensifs

Notre suivi pédagogique «flexi» :

En cas d'annulation tardive en cours individuels ou d'absence en cours de groupe, le formateur donnera du travail de rattrapage pédagogique à l'apprenant, d'une durée au moins équivalente au cours, sous forme d'e-learning, de projet ou d'une autre activité pédagogique, en lien avec son programme de formation et son objectif professionnel.

Conditions générales

- LE FORMATEUR s'engage à remettre à L'ENTREPRISE tous documents lui permettant d'apprécier les connaissances acquises par le participant.
- En cas d'annulation d'un cours en dehors du délai de report ci-dessus avant l'heure programmée suite à l'empêchement du participant porté à la connaissance du FORMATEUR dans ce même délai, ledit cours sera remplacé par une durée strictement équivalente réalisée en e-learning ou tout autre modalité ou exercice pédagogique qui concourt à la réalisation de l'objectif professionnel. L'ENTREPRISE mettra à disposition du bénéficiaire les outils permettant de mettre en oeuvre cette modalité.
- LE FORMATEUR décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié.
- En cas de paiement effectué par un Organisme Payeur ^{2*}, il appartient à L'ENTREPRISE de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'Organisme Payeur ^{2*} dont elle dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.
- En cas de prise en charge partielle par l'Organisme Payeur ^{2*}, la différence sera directement facturée à L'ENTREPRISE. En cas de non règlement par l'Organisme Payeur ^{2*} de L'ENTREPRISE, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès de L'ENTREPRISE. Tout parcours de formation commencé est considéré comme dû dans son intégralité.
- Le règlement est dû à 30 jours fin de mois. En cas de retard de paiement, seront exigibles, sans qu'un rappel soit nécessaire, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Article L.441-3 du Code de Commerce (loi n°2012-387 du 22 mars 2012).
- L'ENTREPRISE s'engage à donner au personnel concerné toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions et dans le délai prévu à l'Article 2, le parcours de formation organisé à son profit.
- Le FORMATEUR s'engage, sauf cas de force majeure, à effectuer les cours dans le délai prévu à l'Article 2. Les heures de cours qui, du fait de L'ENTREPRISE, n'auront pas été effectuées dans la période visée à l'article 2, ne seront pas reconductibles et demeureront à la charge de L'ENTREPRISE.
- Toutefois, L'ENTREPRISE pourra solliciter une modification du calendrier des cours, en accord avec le FORMATEUR. Cette modification doit être demandée avant la fin de la session mentionnée à l'Article 2 et doit faire l'objet d'un avenant à la convention initiale. Les heures de cours non effectuées dans le cadre de cet avenant pour des raisons non imputables au FORMATEUR, ne seront pas reconductibles et demeureront à la charge de L'ENTREPRISE.
- Le FORMATEUR s'engage à fournir une assistance technique et pédagogique auprès de L'ENTREPRISE.
- Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

^{2*} sont considérés comme Organisme Payeur : OPCO, Caisse des dépôts, Pôle Emploi...